ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 7 AU 9 AVRIL 2025

Membres ayant participés au vote :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Philippe BANA (président de la FFHandball), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Olivier BUY (président de la CNA), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs).

Représentants clubs LFH :

D1 : Thierry WEIZMAN (Metz) ; Sophie PALISSE (Saint Amand) ; Pierre-Louis AMATE (Paris 92) ; Clément FORGENEUF (Dijon) ; Lionel ABOLIVIER (Mérignac) ; Thierry DURAND (Toulon) ; Laurent ASTIER (Strasbourg) ; Yves GUERIN (Chambray); Luc SARRAMEGNA (Stella Saint Maur) ; Daniel HOURNON (Besançon).

D2 : Frédéric VIGNIER (Celles sur Belle) ; Jacques RAYNAUD (Bègles) ; Christian PONE (Palente) ; Eric FROIN (Bergerac) ; Jean-Luc BOSSE (Rennes) ; Claude DESRIEUX (Le Pouzin) ; Philippe GARNIER (Bouillargues) ; Thomas DUTHILLEUL (Lomme) ; Pascal GENTIL (Nantes) ; Oumou NIANG (Le Havre) ; Clément RICHOU (Pessac) ; Pascal JACQUET (Vaulx-en-Velin).

Représentant des entraineurs : Mathieu LANFRANCHI, 7Master

Représentantes des joueuses : Sabrina CIAVATTI, AJPH

Membres n'ayant pas participés au vote :

Représentant FFHandball : Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine),

Représentants clubs LFH :

D1 : Ange FERRACCI (Nice) ; Grégory CAULIER (Sambre) ; Eric NICOLAO (Plan-de-Cuques) ; Gérard LE SAINT (Brest)

D2: Christophe ROC (Clermont)

L'article 18 des règlements marketing et communication de la D1F et de la D2F prévoit qu'une commission marketing est instituée. Composée de trois experts désignés au sein des services de la FFHandball, cette commission est nommée par l'Assemblée Générale de la LFH, sur proposition du Comité de Direction de la LFH.

Pour mémoire, la commission marketing est chargée de constater les manquements aux règlements précités, incluant leurs annexes, et d'informer la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) desdits manquements. Sur proposition de la commission marketing, il revient à la COC de décider des mesures à appliquer à l'encontre du club concerné selon le barème figurant en annexe 5 des mêmes règlements.

À ce jour, en vertu d'une décision du Comité de Direction de la LFH et de l'Assemblée Générale de la LFH, la composition actuelle de la commission marketing se présente comme suit : Léa DOLZANI, Sophia TOUIKER et David BURGUIN. En outre, Laetitia SZWED, membre du Bureau Directeur de la FFHandball en charge de l'événementiel, a été sollicitée pour assurer la supervision de cette commission.

Suite au récent départ de Sophia TOUIKER, c'est Gwenhaël SAMPER qui assurera son remplacement.

Le comité de direction de la LFH a validé à l'unanimité cette nouvelle composition de la commission marketing. La résolution ci-dessous est soumise à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale de la LFH, consultés par voie électronique.

Le vote a été ouvert le lundi 7 avril 2025 à 12h00 et clos le mercredi 9 avril 2025 à 12h00.

Résolution unique :

- **L'Assemblée Générale de la LFH approuve la nouvelle composition de la commission marketing.**

  POUR : 14 ***CONTRE : 13*** ***ABSTENTION : 5***

L'Assemblée Générale de la LFH approuve à la majorité la nouvelle composition de la commission marketing.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH